



## ACCÈS DÉCHETTERIE AZALYS

### DEMANDE DE BADGE D'IDENTIFICATION POUR LES PARTICULIERS

**Pour les résidents de l'une des 7 communes suivantes :**  
Andrésy, Carrières sous Poissy, Médan, Poissy, Le Mesnil-le-Roi, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....  
.....

N° de téléphone : ..... Adresse mail .....

Un badge d'identification par foyer vous sera remis gratuitement, après envoi des documents suivants ou retour de ces documents à la déchetterie :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois) mentionnant l'adresse du demandeur
- La présente fiche de demande de badge complétée et **signée au recto et au verso**.

**Je m'engage à :**

- ne pas céder ni prêter mon badge d'accès à AZALYS hors des personnes de mon foyer ;
- fournir si nécessaire au gardien un document d'identité permettant le contrôle de cohérence entre l'identité du porteur du badge et le badge ;
- ne pas dépasser 2m<sup>3</sup> d'apport par semaine ;
- ne pas venir sur site avec un véhicule d'un PTAC de plus de 3,5 tonnes.

Date et signature :

Les apports sont gratuits et sont limités à 2 m3 par semaine. Au-delà de 2 m3, le système bloque automatiquement l'accès au site.

Un badge d'identification par foyer est remis gratuitement aux particuliers. Il est attribué sur présentation ou envoi d'une photocopie d'une pièce d'identité, et d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois mentionnant l'adresse du demandeur.

L'utilisateur présente son badge à l'arrivée, au gardien, qui enregistre la visite avec le lecteur de badge. Le gardien enregistrera le volume observé.

Tout particulier se présentant en déchetterie ou sans badge d'identification se verra refuser l'accès au site.

#### **CONDITIONS spécifiques POUR LES PROFESSIONNELS**

Le siège social de l'entreprise doit se situer sur le territoire des communes adhérentes à la déchetterie.

Les apports sont payants en fonction des types de déchets et de leurs poids, dès le premier apport et sont limités à 2 m3 par semaine. Le flux majoritaire est retenu pour le paiement.

Un badge d'identification est remis aux professionnels sur présentation ou envoi d'un extrait K Bis ou extrait d'immatriculation D1 (répertoire des métiers) mentionnant la raison sociale et le siège de l'entreprise, et d'une pièce d'identité du responsable de l'entreprise figurant sur le K Bis ou RM, ou régime microsocial.

L'utilisateur présente son badge à l'arrivée, au gardien, se positionne sur le pont-bascule. Le gardien enregistre la pesée d'entrée avec le lecteur de badge. Après vidage, le professionnel se place à nouveau sur le pont bascule en présentant le badge au gardien pour effectuer la pesée de sortie. Un ticket facture est délivré et le professionnel effectue sur place le règlement par chèque.

Tout professionnel se présentant en déchetterie sans badge d'identification se verra refuser l'accès au site.

Le badge est valable 1 an. Au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, l'entreprise doit fournir de nouveau les pièces justificatives nécessaires à sa reconduction.

**Pour tout renseignement : AZALYS – NOVERGIE Ile-de-France – RD 190 – 78955 CARRIERES-sous-POISSY**

Tout usager autorisé à accéder à la déchetterie AZALYS respectera les présents termes.

DATE et SIGNATURE

